

Rapport de la Commission d'apprentissage

CAMARADES,

Pour la première fois depuis la création de l'École d'apprentissage, nous avons eu une série d'élèves ayant terminé leurs trois années d'apprentissage.

Conformément au contrat passé avec les parents, le temps d'absence pendant la durée de l'apprentissage a été compensé par une prolongation égale, sauf les cas d'absences ayant la maladie pour cause et pour lesquels nous avons décidé de ne demander que la moitié du temps perdu. De plus, étant données les circonstances spéciales, nous n'avons pas tenu compte également des absences pendant la période de bombardement.

La Commission s'est occupée dans la mesure du possible de leur placement. A cet effet, une circulaire avait été envoyée dès le mois de juillet à un certain nombre d'industriels de la profession chez lesquels il nous avait semblé que nos jeunes ouvriers pourraient se perfectionner dans leur métier. Quelques-uns ont répondu favorablement, d'autres d'une façon plus évasive; d'autres enfin n'ont pas répondu. Comme à ce moment la crise de chômage que nous traversons sévissait déjà, il fut assez difficile de les placer; néanmoins nous réussîmes pour quelques-uns et d'autres se placèrent par leurs propres moyens.

A la suite de l'Assemblée générale de novembre dernier, à laquelle vous avez réglementé leur admission comme associés et comme travailleurs à l'atelier, une circulaire leur a été envoyée, indiquant cette réglementation.

Actuellement, 9 ont répondu en faisant leur adhésion qui restera provisoire jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 21 ans.

En ce moment, les élèves de la 3^e année sont employés en différentes équipes dans les divers ateliers. A ce sujet, ayant aperçu les imperfections de la répartition qui avait été faite l'année dernière, nous avons étudié un nouveau système de roulement dans les équipes en nous attachant autant que possible à les familiariser avec le maniement des machines-outils; nous espérons avoir un bon résultat de cette combinaison, et pour la compléter, nous avons remplacé les conférences sur les éléments de comptabilité que nous avions instituées l'année dernière, par des cours pratiques de tour et de fraisage qui leur sont faits chaque semaine par nos camarades Arnold et Bailly.

Nous avons décidé également de les faire revenir les huit derniers jours avec leur professeur Sintz pour qu'ils se remettent bien la lime en main, de façon à pouvoir exécuter dans de bonnes conditions l'essai que la plupart des maisons font faire avant l'embauchage définitif.

Pour la 2^e année, les cours pratiques et théoriques se poursuivent normalement. Pour ces derniers, comme il est très difficile de trouver quelqu'un disposant d'assez de temps pour pouvoir faire tous les cours, nous avons été mis dans l'obligation de nous adresser à deux professeurs qui se sont partagés les cours en se concertant mutuellement et jusqu'à présent ils nous donnent pleine satisfaction.

Les travaux pratiques continuent à se poursuivre dans d'excellentes conditions, toujours sous l'habile direction de notre camarade Sintz et nous en constatons, comme toujours, les brillants résultats.

Par suite d'une omission qui fit que nous n'eûmes pas en temps voulu une demande de M^{me} Billard, veuve de notre ancien camarade, nous fûmes obligés de prendre 12 élèves au lieu de 11 à la rentrée d'octobre dernier. Cela nous fut possible en raison du départ d'un élève renvoyé l'année précédente; mais comme nous ne disposons que de 22 places, nous ne pourrions admettre que 10 élèves pour la rentrée prochaine.

Au point de vue instruction professionnelle, pour ce groupe entré en octobre dernier, le professeur de travail manuel a constaté que tout en se donnant encore plus de mal pour eux, il n'arrivait pas à un aussi bon résultat et qu'ils étaient en général plutôt en retard sur leurs devanciers. Cela vient précisément corroborer les remarques observées précédemment par les professeurs, aussi bien pratiques que théoriques, que les plus en retard étaient généralement les plus jeunes.

Il en résulterait que leurs leçons ne seraient vraiment profitables que lorsque l'enfant a atteint un certain âge que la pratique a indiqué comme étant au minimum 14 ans.

La coïncidence veut que justement dans cette année qui nous occupe, la majorité n'a pas encore 14 ans.

Devant ces constatations, la Commission a été amenée à examiner la situation et a décidé qu'étant donnés les sacrifices faits par l'A. O. P., pour que ces sacrifices soient profitables aux élèves, il y avait lieu de prendre les mesures nécessaires. En conséquence, la Commission est d'avis et vous propose que l'on ne devra accepter comme apprentis que les jeunes gens qui auront 14 ans accomplis dans l'année où commencent les cours.

D'ailleurs, en dehors de nous, cette question a été étudiée et reconnue fondée d'une manière générale, car nous savons qu'un projet de loi a été déposé, prolongeant jusqu'à 14 ans l'instruction scolaire obligatoire. Cette question sera du reste soumise à la prochaine réunion de la Conférence internationale du Travail, dont le siège est à Genève, afin que la mesure soit généralisée dans tous les pays.

Comme tous les ans, nous avons organisé une exposition des travaux suivie de la petite cérémonie intime de la distribution des prix en présence des parents et industriels invités.

Nous vous donnons ci-dessous la liste des récompenses distribuées :

2 ^e ANNÉE		1 ^{re} ANNÉE.	
Coutelle	75 fr.	Riant	50 fr.
Durier	75 »	Biver	50 »
Courtois	60 »	Pillas	45 »
Igounet	60 »	Delagarde	40 »
Blondelet	55 »	Gault	40 »
Breynes	50 »	François	30 »
Alaluquétas	45 »	Chevallier	25 »
Duhec	40 »	Brière	20 »
Philippeau	40 »	Zilliox	15 »
Wail	35 »	Gasson	12 »
Durand	20 »		

A la suite d'une visite faite à l'Ecole d'apprentissage par M. Labbé, directeur de l'Enseignement technique au Ministère de l'Instruction publique, M. le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique nous fit don, en février dernier, d'un petit tour d'horloger et d'un petit tour à archet pour être attribués aux deux élèves les plus méritants de notre Ecole.

La Commission fut un peu embarrassée pour l'attribution de ces dons, étant donné le mérite à peu près égal de nos premiers élèves. Il fut décidé de tirer au sort parmi les 4 premiers du dernier classement de la 2^e année.

Le sort désigna les élèves Coutelle, pour le petit tour d'horloger, et Courtois pour le petit tour à archet.

Comme tous les ans, nous vous soumettons l'état des dépenses occasionnées par l'Ecole. Ces dépenses (1), déduction faite de la fabrication exécutée par les apprentis, se montent à la somme de 25.711 francs.

Pour avoir une idée, la plus juste possible de ce que nous coûte l'Ecole, il est indispensable de faire intervenir en diminution le travail fourni par les apprentis de 3^e année, qui sont employés aux ateliers.

Ici, nous n'avons pas de bases précises, mais la Commission estime, d'après le rendement, qu'on peut assimiler leur production d'une façon générale à celle d'une petite main. Partant de cette considération et en comptant la moyenne des gratifications qui leur sont accordées, nous estimons, sans crainte d'être taxés d'exagération, à environ 12.000 francs la somme qui doit venir finalement en déduction des frais; ce qui nous laisserait approximativement 13.711 francs.

Pour tâcher d'atténuer cette charge autant que possible, la Commission a fait une demande de subvention au Sous-Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique, au Conseil général et au Conseil municipal. Actuellement, ces demandes sont en instance et n'ont pas encore de solution.

Comme nous avons un orphelin de guerre, nous avons fait au Secours National une demande de bourse en sa faveur. Notre demande a été acceptée et notre orphelin a obtenu une bourse de 500 francs.

Voici, camarades, l'exposé sommaire de nos travaux; nous vous demandons de les approuver en vous donnant l'assurance que nous continuerons à faire tous nos efforts pour que les sacrifices que vous voulez bien consentir, soit employés avec profit.

LA COMMISSION.

Nous avons reçu la démission du camarade Masson, comme membre de la Commission; de plus, les camarades Vallier et Martzel étant à fin de mandat, vous aurez donc à procéder à leur réélection ou à leur remplacement.

(1) Dont le détail vous sera donné à l'Assemblée si vous le désirez.